

**Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 27 novembre 2024**

Rapporteur : Pablo MARIN

**DA 400 – 24.11 CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 800'000.00 TTC DESTINÉ AU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET D'ASSAINISSEMENT DE L'AVENUE HENRI-GOLAY ET LA RUE JEAN-SIMONET (ÉTAPE 2)**

Le crédit d'étude est présenté par MM. BUSCHBECK, Conseiller administratif, NG, Ingénieur civil - Chef de projets au service de l'aménagement, et MORO, Chef du service de l'aménagement. Est également présent M. Zoltan HORVATH, Président de l'Association des habitants du quartier de la Concorde (AHQC).

Il est la suite logique de la DA 345 – 24.04, votée il y a quelque temps déjà, et consiste au réaménagement de l'avenue Henri-Golay et du tronçon de la rue Jean-Simonet situé entre le chemin du Croissant et l'avenue susmentionnée. Il s'inscrit pleinement dans le Plan directeur de quartier (PDQ) Concorde, adopté en 2013. Pour rappel, ce dernier propose une densification qualitative du quartier, mise en place en concertation avec les riverains qui participent à la gouvernance du projet. Pour ce faire, la réduction des nuisances liées au trafic motorisé de transit est indispensable, de sorte que les différentes voies d'accès des véhicules motorisés au quartier seront désaffectées afin de n'en laisser qu'une seule au bout de la rue Jean-Simonet et reliée à l'avenue de l'Ain. De même, le giratoire au sud du quartier sera transformé en parc. Il est également prévu que l'actuel passage piéton et cycliste sous l'avenue de l'Ain sera désaffecté et remplacé par un nouveau, plus large. Enfin, un passage piéton devra être créé sur l'avenue de l'Ain afin de relier la Concorde et Les Libellules. Il est à noter que l'implication des habitantes et des habitants fait partie intégrante du PDQ Concorde, et se poursuit à ce jour. Un rappel plus circonstancié du contexte du crédit d'étude discuté en commission est disponible dans le texte de la DA.

Le crédit d'étude doit permettre de déterminer le détail du réaménagement de l'avenue Henri-Golay et de la rue Jean-Simonet. Une étude préliminaire datant de 2018 a permis de préconiser l'installation de placettes sur le tronçon nord de l'avenue Henri-Golay, la création d'une zone de rencontre sur le tronçon sud et un réaménagement des trottoirs et de la chaussée de la rue Jean-Simonet. Ainsi, le crédit d'étude devra aboutir à un projet répondant à de nombreux enjeux et objectifs. On peut noter la lutte contre le trafic de transit (sans empêcher l'accès motorisé au quartier) par l'adaptation de la voirie et la modification des régimes de vitesses maximales, la lutte contre les îlots de chaleur grâce à un choix de matériaux judicieux et la végétalisation des espaces publics, l'appropriation de ces derniers par la population (placettes, zone de rencontre), le désenclavement du quartier (création d'itinéraires dédiés à la mobilité douce), le développement d'un maillage paysager continu, la valorisation des eaux pluviales, et la lutte contre l'insalubrité (gestion des déchets encombrants). Enfin, le projet de réaménagement contiendra tout un pan lié à l'assainissement et l'évacuation des eaux usées et des eaux de pluie. Il est à noter qu'il est pour le moment impossible de confirmer si l'obligation cantonale d'allouer 8% de l'espace public à des projets d'arborisation et de végétalisation pourra être respectée.

Le détail des aménagements est donc potentiellement amené à évoluer au fil de l'étude discutée ici, notamment au niveau du placement précis de certains aménagements spécifiques, mais tiendra compte de ces grandes lignes quoi qu'il arrive. Le crédit d'étude s'élève donc à CHF 800'000.00 TTC, le mandat devant débuter en février 2025 ; l'autorisation de construire sera déposée début 2026 afin d'envisager le début des travaux début 2027. L'étude visée par le présent crédit étant très dense et le cahier des charges conséquent, on trouvera l'ensemble des détails y relatifs dans le texte de la DA à disposition du public.

À l'issue de la présentation, un commissaire (ALTERNATIVE) demande la forme que prendra la future traversée de l'avenue de l'Ain, ainsi que le devenir de l'ancien passage sous-voies. M. BUSCHBECK rappelle qu'une passerelle était prévue à la base, mais qu'un passage piéton en surface s'avère être plus logique dans l'optique de la requalification de l'avenue de l'Ain. M. NG indique que le nouveau passage est entre les mains du Canton, et que l'ancien sera laissé et potentiellement réaffecté pour des services techniques. Une autre question concernant la largeur des trottoirs trouvera réponse lors de la présentation du crédit de réalisation.

Un commissaire (PLR) demande si la Ville de Vernier a reçu des garanties quant au U-turn sur l'avenue d'Aïre en provenance du Pont Butin, s'inquiétant de la manœuvre des poids lourds. Il s'enquiert également de l'accès au quartier de la Concorde depuis Vernier-Village et des ruptures de trafic potentielles. M. BUSCHBECK répond que l'accès au quartier depuis le village sera le même qu'aujourd'hui. Il rappelle la tenue, le 14 octobre 2024, d'une séance de présentation de ce U-turn, qui avait rassuré la centaine de personnes présentes.

Un commissaire (SOC) demande pourquoi l'idée d'un parking mutualisé a prévalu, au lieu d'avoir prévu un autre parking sous Concorde – Espace culture, et comment se fera son accès depuis les zones les plus éloignées du quartier. M. BUSCHBECK rappelle que Concorde – Espace Culture prévoit un parvis en son sein et qu'un parking s'y intègre mal. M. MORO indique que le projet de parking mutualisé est présent dans le PDQ Concorde et que son emplacement relativement central dans la géographie du quartier en fait la solution la moins embêtante, même si 300 mètres de marche seront nécessaires pour rallier Concorde – Espace Culture. De plus, le parking est situé à proximité de l'avenue de l'Ain et cantonnera donc l'essentiel du trafic à la périphérie du quartier.

Un commissaire (VERT.E.S) a entendu parler d'un propriétaire du quartier qui refuse de vendre sa maison et demande si cela entrave la réalisation du PLQ. M. MORO répond que oui, comme pour tout projet de PLQ, cela empêche la finalisation du plan, mais qu'en l'occurrence il n'y a pas plus de problèmes que dans d'autres projets de PLQ.

Un commissaire (PLR) demande quel est l'avis de la population sur le projet. M. HORVATH prend alors la parole. En sa qualité de Président de l'AHQC et membre du comité du Forum 1203, il confirme que la parole des habitantes et habitants a eu du poids. La mobilisation des riverains depuis le début du projet a mené à de nombreuses séances publiques qui ont permis à plusieurs demandes de remonter jusqu'au PDQ Concorde, ainsi que les diverses études préliminaires. Le projet a donc évolué en partie sur la base des avis des habitantes et habitants du quartier, qui sont dans l'ensemble satisfaits du résultat proposé, conforme à ce qui avait été annoncé.

À la suite d'une remarque d'un commissaire (PLR), M. BUSCHBECK confirme que les rues mentionnées dans la DA sont intégralement en territoire verniolan et qu'une coordination avec la Ville de Genève est nécessaire. Les éventuelles difficultés dans cette coordination sont amoindries grâce à l'action du Forum 1203, habituellement actif dans le quartier de Saint-Jean mais mandaté pour traiter également le quartier de la Concorde, avec une participation financière de CHF 45'000.00 assurée à parts égales par la Ville de Vernier, la Ville de Genève et le Canton.

Après le départ de M. HORVATH, un commissaire (MCG) demande si un retour plus circonstancié sera fait sur le projet. M. BUSCHBECK répond que davantage de détails seront fournis lors du débat sur le crédit de réalisation, prévu début 2026.

**À l'issue des discussions, la commission accepte la DA 400 – 24.11, Crédit d'étude de CHF 800'000.00 TTC destiné au projet de réaménagement et d'assainissement de l'avenue Henri-Golay et la rue Jean-Simonet (étape 2), par 9 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE) et 1 abstention (1 PLR).**